

AVIS PUBLIC

N° 2017-008

3^e séance extraordinaire du conseil municipal de l'année 2017

Suivant les dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), avis vous est donné de ce qui suit :

Une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra à la salle du conseil située au 2 rue de l'École, le jeudi 22 juin 2017, à compter de 20h.

L'ordre du jour pour cette séance est le suivant:

1. Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance
2. Demande de dérogation mineure n° 2017-001
3. Adoption du règlement n° 401-2015 Règlement de zonage
4. Avis de motion règlement n° 420-2017 Modifiant le Règlement sur les permis et certificats n° 404-2015 en concordance avec le règlement d'amendement n° 2015-05 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC
5. Avis de motion règlement n° 421-2017 Modifiant le règlement de plan d'urbanisme n° 400-2015 afin d'intégrer le règlement de contrôle intérimaire n° 2016-09 relatif au contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges
6. Période de question
7. Fermeture de la séance

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 21^e jour de juin 2017.



Le directeur général et
Secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay

Municipalité



Chute-aux-Outardes



Certificat de publication

Avis public n° 2017-008

Je Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Chute-aux-Outardes, résident au 5 rue Devost en la municipalité de Chute-aux-Outardes, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public n° 2017-008, au bureau municipal et au bureau de poste de Chute-aux-Outardes, en date du 21 juin 2017.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 21^e jour de juin 2017.



Le directeur général et
Secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay